



## PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection  
des Populations  
Service des politiques de jeunesse, sports, vie associative et solidarité

**La préfète d'Eure-et-Loir  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié par le décret N°736 687 du 6 juillet 1973 et le décret N°83-1035 du 22 novembre 1983 relatifs aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret n°70-26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 fixant extension du champ de la médaille de la jeunesse et des sports à tous les acteurs de la vie associative ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

Vu l'instruction 87-197 JS du 10 novembre 1987 et son annexe fixant le contingent annuel des médailles mis à disposition du préfet d'Eure-et-Loir ;

Vu l'instruction N° CABINET/2014/18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

Vu l'avis de la commission départementale d'attribution des médailles de bronze issu de la réunion entre le comité départemental des médaillés de la jeunesse et des sports et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du département de l'Eure-et-Loir ;

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : – Au titre de la promotion du 14 juillet 2018, *la médaille de bronze* de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent :

❖ Madame Iule Régine AMADO-FISCHGRUND,  
28190 Pontgouin

❖ Madame Ginette CLEMENT veuve CHAURIN,  
28300 Mainvilliers

❖ Monsieur Alain FOURE,  
28630 Sours

❖ Madame Evelyne GUILLOTIN épouse CAUCHON,  
28210 Villemeux-sur-eure

❖ Madame Isabelle JACOB épouse DE LAMBERTERIE  
28130 Saint-Piat

❖ Monsieur Daniel LABAUME  
28320 Gas

❖ Madame Estelle LAGNEAU,  
28000 Chartres

❖ Monsieur Sylvain MAGNIEZ,  
28700 Champseru

❖ Monsieur Pierre MARCHE,  
28200 Jallans

❖ Monsieur Christian MICAUD,  
28270 Rueil-la-Gadeliere

❖ Monsieur Joël NANTIER,  
28600 Luisant

❖ Monsieur Jean-Luc PATY,  
28150 Montainville – Les Villages Voveens

❖ Madame Elodie RUPERT épouse KRON,  
28500 Vernouillet

❖ Monsieur Jean SEVIN  
28410 Bû

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir et le directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Chartres, le 31 AOUT 2018

La Préfète,

  
Sophie BROCAS